

Dossier de consultation

Travaux de restauration sur les végétations des étangs
gérés par le CEN Champagne-Ardenne



Date limite de remise des plis :
15 janvier 2026 à 12h

Dossier de consultation

Travaux de restauration sur les végétations des étangs gérés par le CEN Champagne-Ardenne

Référence interne	TR-IP.VEG.ETG
Programme / Projet	Travaux de restauration sur les végétations des étangs gérés par le CEN Champagne-Ardenne
Type de consultation	<input checked="" type="checkbox"/> Travaux <input type="checkbox"/> Fournitures <input type="checkbox"/> Services
Maîtrise d'ouvrage	Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne 9 rue Gustave Eiffel 10430 - Rosières-près-Troyes Tel : 03.25.80.50.50 Mail : contact@cen-champagne-ardenne.org
Date réalisation document	Novembre 2025
Date limite de réception des propositions	15/01/2026

Sommaire

1. Préambule	4
2. Contexte et objectifs des opérations	4
3. Prescriptions générales	5
3.1. Relations avec le maître d'ouvrage	5
3.2. Réalisation de la prestation.....	5
3.3. Sécurité et signalisation pendant les travaux.....	5
3.4. Délimitation et accès	6
3.5. Période de réalisation des opérations.....	6
4. Description détaillée des opérations à réaliser.....	6
5. Informations complémentaires.....	7
6. Conditions de la candidature	8
6.1. Principaux critères de sélection	8
6.2. Offre du candidat	8
6.3. Modalités d'envoi des offres.....	8
ANNEXE 1 : Description détaillée des opérations à réaliser.....	9

1. Préambule

Dans le cadre des obligations de mise en concurrence exigées le code des marchés publics, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne (CENCA), maître d'ouvrage de ces travaux d'entretien, lance une consultation auprès de plusieurs candidats.

Le présent dossier de consultation fixe les attendus et clauses à respecter pour mettre en œuvre les travaux d'entretien dans les meilleures conditions et répondre aux objectifs du CENCA.

2. Contexte et objectifs des opérations

La présente consultation a pour objet la réalisation de travaux de restauration sur les végétations de l'Étang de la fermière et de la Réserve Naturelle Régionale des étangs de Belval-en-Argonne, gérés par le Conservatoires d'espaces naturels de Champagne-Ardenne. Ces interventions seront menées dans des zones humides ouvertes, ainsi qu'autour des étangs, où l'on trouve une végétation variable allant de peu dense à arbustive.

La présente consultation comprend :

- Les opérations de broyage et de débroussaillage sur les végétations herbacées et ligneuses à l'aide d'engins mécaniques ou d'outils portatifs afin de s'adapter à la surface à traiter, à l'accessibilité des sites et aux conditions de portance des sols.
- Les opérations d'arrachage et de tronçonnage d'arbustes avec leurs souches et leurs racines.
- La gestion des rémanents herbacés et ligneux (stockage et exportation en dehors des sites).
- La production sur le chantier de l'outillage et du matériel nécessaires à la bonne exécution des travaux, y compris éventuellement les locations d'engins ou de véhicules motorisé dimensionnés au type de végétations.

Les opérations à réaliser se situent dans les départements de la Marne (51) et des Ardennes (08). Pour une localisation plus précise, se référer aux fiches opérations en annexe.

Synthèse des opérations

Code opération	Description de l'opération	Nom du site	Qté	Unité
<i>Travaux de restauration sur les végétations des étangs</i>				
TR-IP.VEG.ETG	Arrachage mécanique de saules	RNR Etangs de Belval-en-Argonne	1,00	ha
TR-IP.VEG.ETG	Tronçonnage de saules pour entretien de la roselière	Etang de la Fermière	0,26	ha

3. Prescriptions générales

3.1. Relations avec le maître d'ouvrage

Le titulaire devra se tenir en étroite relation avec le Conservatoire pour recueillir tous les renseignements nécessaires pour la bonne exécution des travaux.

Toute modification ou extension de travaux pressentie par le prestataire devra être en amont communiquée au maître d'ouvrage et ne pourra être effectuée sans son accord.

Le Conservatoire réalisera des visites régulières des travaux en phase chantier avec la présence des acteurs intervenant sur le site s'ils le souhaitent. Ces visites permettront de constater l'état d'avancement du chantier et vérifier la conformité de ceux-ci avec le cahier des charges.

3.2. Réalisation de la prestation

Le titulaire reconnaît avoir pris connaissance des contraintes afférentes au milieu : les accès, la nature du sol, la surface du terrain, la fréquentation du site, les réseaux...

Les travaux devront respecter les milieux naturels. Le titulaire est donc tenu de remettre en état le milieu si le passage des engins de chantier l'a dégradé. De même, pendant le chantier et à l'issue du chantier, aucun dépôt de nature à dégrader l'environnement n'est autorisé.

Afin d'éviter tout risque de pollution du milieu naturel et de la ressource en eau, le titulaire s'engage à utiliser des huiles biodégradables ; ne pas stocker de carburant et/ou de lubrifiant, ni refaire le plein des engins sur les sites d'intervention ; et à disposer d'un kit antipollution en cas de fuite. Le titulaire du marché veillera également ce qu'aucune espèce floristique exotique envahissante ne s'installe sur le site à l'issue des travaux et prendra à ce titre toutes les dispositions nécessaires pour éviter toute importation et contamination.

Le titulaire devra réaliser tous les travaux indispensables au parfait achèvement desdits ouvrages, quand bien même ils ne seraient pas expressément mentionnés dans son offre, dès lors qu'ils sont nécessaires au travail requis dans les règles de l'art.

3.3. Sécurité et signalisation pendant les travaux

Le titulaire prendra toutes les mesures pour protéger les personnes et les biens durant toute la durée des travaux. Il devra mettre à disposition tout matériel nécessaire à la protection individuelle, signalisation temporaire du chantier et de ses équipements.

Tout matériel utilisé doit être en bon état de fonctionnement et doit respecter les normes européennes de construction et de mise en service. Tous les engins nécessitant un contrôle par un organisme de sécurité doivent être à jour avant et pendant toute la durée du marché. Tous les engins nécessitant un certificat d'aptitude devront être conduits par du personnel certifié et autorisé. Pour ce faire, le titulaire devra se référer au Code du Travail.

Pendant toute la durée des opérations et jusqu'à leurs réceptions par le donneur d'ordre, le titulaire devra garantir, à ses frais, tous les matériels de tout vol, détériorations, dégradations, destructions de toute nature sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée de ce fait au Conservatoire.

3.4. Délimitation et accès

L'emprise des travaux sera repérée par le CENCA en accord avec le titulaire avant de démarrer toute action sur le site. Un balisage pourra être réalisé par le Conservatoire pour compléter les informations cartographiques fournies au prestataire.

De même, les accès seront définis avec le CENCA et la commune en amont des travaux. Si des voies carrossables existent pour se rendre sur le site, ces chemins ne devront en aucun cas être détériorés. Toute dégradation d'ouvrage engendrée par le titulaire et constatée lors des travaux ou lors de la réception de ceux-ci, devra faire l'objet d'une remise en état dans les conditions initiales et en accord avec le maître d'ouvrage.

Lors de la réalisation des travaux, la circulation des véhicules et engins ne devra pas gêner l'utilisation des chemins, qui devront être maintenus en bon état et permettre le passage des utilisateurs.

3.5. Période de réalisation des opérations

Les opérations devront être réalisées impérativement dans la temporalité définie pour chaque opération (cf. période d'intervention dans le paragraphe description détaillée des opérations).

Le prestataire s'engage à facturer au CENCA sa ou ses prestations **avant le 31 décembre de l'année en cours.**

4. Description détaillée des opérations à réaliser

Se référer à la liste des opérations en ANNEXE 1.

5. Informations complémentaires

Le présent dossier de consultation apporte des renseignements généraux des prestations à réaliser. Cependant, ces éléments ne doivent être considérés que comme des guides qui ne sauraient être appliqués sans discernement. La prise en compte des réalités naturelles et des échanges préalables avec le CENCA sont primordiales pour la bonne estimation financière et la bonne réalisation des prestations envisagées.

En ce sens, le CENCA se tient à la disposition des candidats consultés pour l'organisation de visites de site, ainsi que pour tout renseignement ou informations complémentaires. Pour tout détail technique concernant les opérations listées au présent dossier, contacter chaque responsable d'opération dont les coordonnées se trouvent dans les fiches opération en annexe.

6. Conditions de la candidature

6.1. Principaux critères de sélection

L'attribution des lots au(x) prestataire(s) découle d'une procédure classique de consultations des entreprises et de mise en concurrence, sur la base du présent dossier établi par le Conservatoire.

Le CENCA examinera l'ensemble des candidatures et arrêtera le choix du ou des prestataires retenus en se concentrant sur les points suivants :

- Le tarif proposé de la prestation (40%),
- Les moyens mis en œuvre pour le travail proposé (30 %),
- L'expérience du candidat (20%),
- Le respect des normes environnementales (10%).

6.2. Offre du candidat

L'offre devra comporter obligatoirement :

- La proposition financière (devis).
- L'attestation de visite de site, remis par le responsable de l'opération dont le nom figure sur la fiche opération (en annexe 1).
- Un court mémoire technique (maximum 20 pages), décrivant l'expérience du prestataire pour ce type de travaux, les moyens mis en œuvre pour le travail proposé, ainsi que les mesures mises en place afin de respecter les normes environnementales.

L'offre pourra comporter en option des documents présentant :

- Tout autre document que vous jugerez utile pour expliciter et compléter votre offre.

6.3. Modalités d'envoi des offres

Les offres devront parvenir par un formulaire en ligne au plus tard le **15 janvier 2026 à 12H00** :

[Envoi d'une offre.](#)

Ce lien est disponible sur chaque fiche opération présente en annexe.

Je soussigné (e)

En ma qualité de

Nom de la structure

- S'engage à respecter les conditions générales et les prescriptions techniques définis dans ce présent document

Fait à

Signature et cachet

ANNEXE 1 : Description détaillée des opérations à réaliser



Débroussaillage manuel standard avec exportation de la végétation

Code de l'opération :	TR-IP.VEG.ETG
Site concerné :	Etang de la Fermière
Commune - Département :	Germont, Harricourt, Autruche - Ardennes (08)
Responsable de l'opération :	Célestine GREUSARD : 06.70.03.82.88

Contexte et objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir le milieu ouvert sur les secteurs de marais. • Le débroussaillage doit permettre de lutter contre le développement des ligneux au bénéfice des habitats herbacés.
--------------------------------	--

Cibles patrimoniales :	
-------------------------------	--

Prescriptions techniques :	<ul style="list-style-type: none"> • Débroussailler les rejets ligneux sur les secteurs de marais. • Faucher la végétation herbacée (cariçaie). • Exporter les rémanents.
-----------------------------------	--

Contraintes du site :	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter le dérangement (présence de Castor d'Europe). • Les travaux se font au niveau de la queue d'un étang, espace fragile et sensible à l'érosion du sol. • L'impact sur les sols humides devra être minimisé (intervention avant que le sol soit gorgé d'eau en automne). • Les dates précises d'intervention seront rediscutées avec le Conservatoire selon les conditions météorologiques et l'état des accès.
------------------------------	---

Date d'intervention :	Entre le 15 août et le 15 novembre 2026.
------------------------------	--

Quantité - Unité :	0.26 ha
Élément cartographique :	Polygone orange sur les cartes ci-dessous

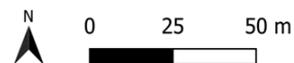


Commune de Neuville-lez-Beaulieu (08)
Etang de la Fermière

Programme travaux 2026

Légende

-  Périmètre du site CENCA
-  Zone des travaux de fauche et débroussaillage



© Conservatoire d'espaces naturels de
Champagne-Ardenne - 2025
Sources : BD ORTHO® V3 - IGN©2022





Arrachage mécanique de saules

Code de l'opération :	TR-IP.VEG.ETG
Site concerné :	RNR Etangs de Belval-en-Argonne
Commune - Département :	Belval-en-Argonne - Marne (51)
Responsable de l'opération :	Pauline DRAIN : 06.70.04.54.01

Contexte et objectifs :	<ul style="list-style-type: none">• Limiter la progression de la saulaie dans la roselière et augmenter la surface de roselière.
--------------------------------	--

Cibles patrimoniales :	Avifaune paludicole nicheuse, Roselières hautes
-------------------------------	---

Prescriptions techniques :	<ul style="list-style-type: none">• Les travaux consistent à arracher et exporter des saules, avec leur souche et racines dans la roselière de l'étang du Bas. La végétation sera exportée hors de l'étang.
-----------------------------------	---

Contraintes du site :	<ul style="list-style-type: none">• L'accès au chantier se fera par un sentier dont seulement une partie est en gravier blanc et est dégradé.• Pendant les travaux l'étang sera en assec.• Les dates précises d'intervention seront rediscutées avec le Conservatoire selon les conditions météorologiques et l'état des accès.• Pour minimiser l'impact sur les chemins, il est important d'intervenir lorsque les chemins sont portants, c'est-à-dire avant que le sol soit gorgé d'eau en automne.• Afin de limiter le dérangement de la faune, les interventions auront lieu lorsque la plupart des oiseaux, insectes, reptiles et amphibiens ne seront plus sur la zone.
------------------------------	---

Date d'intervention :	Entre le 1er septembre et le 15 novembre 2026.
------------------------------	--

Quantité - Unité :	1 ha
---------------------------	------

Élément cartographique :	Polygone rose sur la carte ci-dessous
---------------------------------	---------------------------------------

